REYVROZ

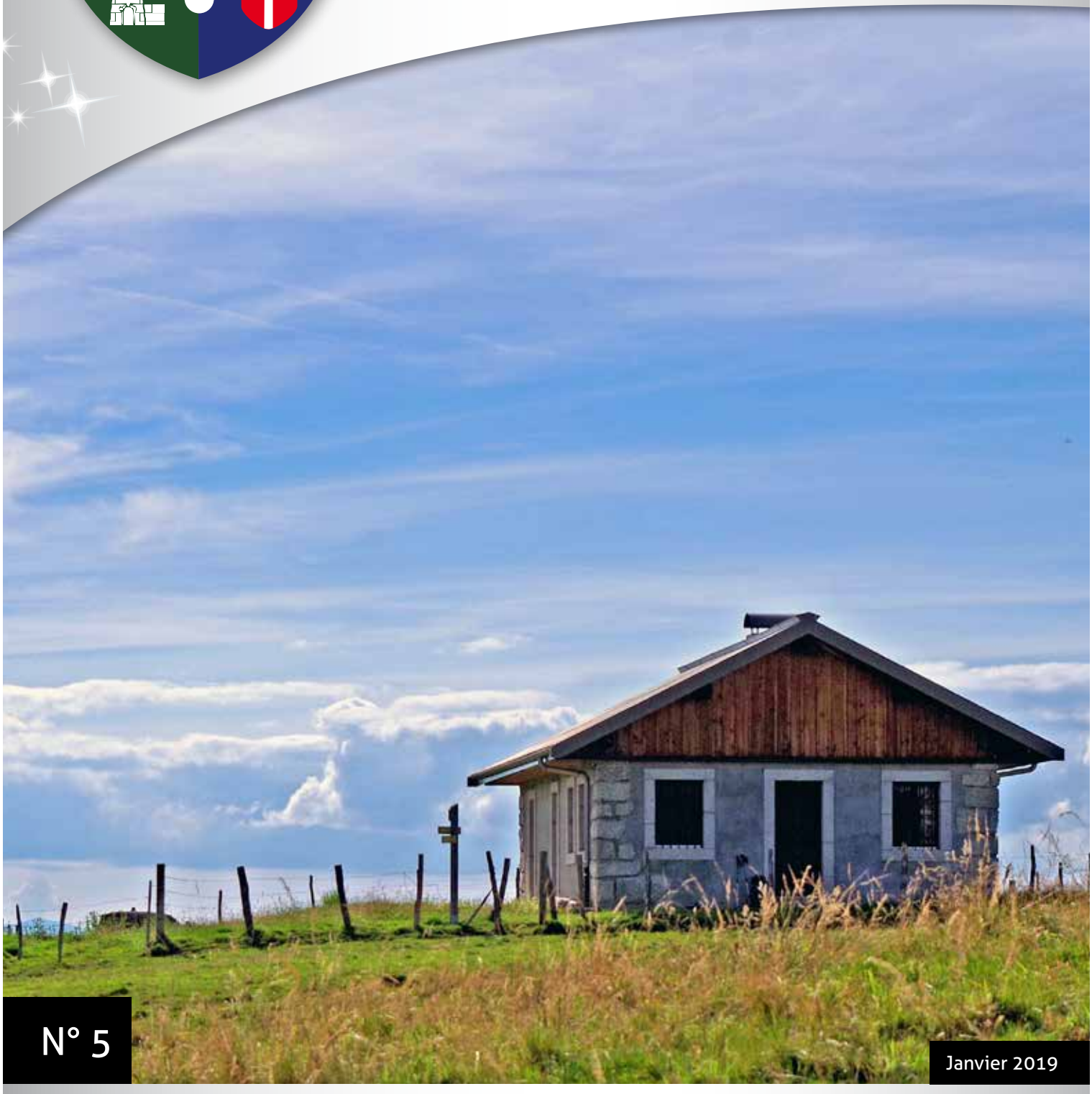

N° 5

Janvier 2019

Bulletin Municipal

SOMMAIRE

Etat civil p. 2
Les naissances, décès et mariage

Edito du Maire p. 3

Intercommunalité p. 4-5
CCHC
SIVU du Val d'Hermone

Les Travaux p. 6-7
Assainissement et eau potable
Accessibilité des bâtiments communaux
Salle des associations
Étude géotechnique secteur Nœud

L'école p. 8-9
La bibliothèque p. 10

L'Alpage p. 11-13
La vie de Reyvroz p. 14-15

Le petit patrimoine Reyvran les oratoires p. 16

NAISSANCES

Paul BERTHET le 7 mars 2018
fils d'Emmanuel BERTHET et Delphine GIRARDON

Mila SALMI SANCHEZ le 6 avril 2018
fille d'Emilie SANCHEZ

Angelina TOURNIER le 3 mai 2018
fille de Franck TOURNIER et Sonia MERCIER-GALLAY

Marie TRABICHET le 16 juin 2018
fille de Clément et Kathy TRABICHET

Adam REZQI le 18 juillet 2018
fils d'Amine REZQI et Emmanuelle BONHOMME

Delphine MORINO le 26 décembre 2018
fille d'Alexis MORINO et Elodie SEMIN

MARIAGE

Edmond LEMAIRE et Catherine GUESDON
le 20 octobre 2018

DÉCÈS

Catherine JOCHUM, née PORTA
le 23 décembre 2017

Noémie MOREL, née TRABICHET
le 16 février 2018

Jean BRON
le 13 juillet 2018

Luc MEYNET
le 9 septembre 2018

Maurice LUGRIN
le 10 octobre 2018

Adrienne MOREL, née HAUTEVILLE
le 4 décembre 2018

ÉDITO

Madame, Monsieur,

C'est malheureusement avec un peu de retard que cette 5e édition de notre bulletin municipal vous est adressée.

Comme au cours des 4 éditions précédentes, ce bulletin se veut être le reflet d'une année de la vie de notre commune, des travaux réalisés, de notre petite école, de notre bibliothèque, de nos manifestations, etc ...

Nous souhaitons également cette année encore mettre en avant un sujet qui touche particulièrement notre si jolie commune. Pour 2018, il s'agit de parler d'un élément patrimonial essentiel à Reyvroz, je veux parler de l'alpage de la Montagne des Sœurs. Vous découvrirez, ou bien vous vous rappellerez pour certains, ce qu'a été et ce qu'est aujourd'hui ce magnifique site.

Je voudrais conclure cet édito en vous rappelant que Reyvroz, comme les 14 autres communes constituant la Communauté de Communes du Haut-Chablais, travaille depuis fin 2015 sur un projet qui va influer sur la vie du territoire pour les prochaines années, je veux parler du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et son volet Habitat). Je vous invite à prendre connaissance de l'avancée de ce projet dans les pages suivantes mais surtout de rester les acteurs du développement futur de notre commune en participant aux réunions organisées sur le sujet ou en nous faisant part de vos remarques.

Je vous souhaite bonne lecture du présent bulletin et vous présente, au nom de l'ensemble du conseil, nos vœux les plus sincères pour 2019.

Gérald LOMBARD

Directeur de la publication :
Gérald Lombard

Comité de rédaction :
Andrée Cornier, Christine Huitel, Véronique Félisaz, Michel Elie

Création et impression :
Fillion Imprimerie - Allinges

C.C.H.C. (Communauté de communes du Haut-Chablais)

Que s'est-il passé dans notre intercommunalité en 2018 ? Que va-t-il se passer en 2019 ?

Au niveau de l'évolution des compétences de la CCHC, seule celle concernant GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été prise en 2018.

Suite à de nouvelles dispositions législatives et au souhait de certaines communes de ne pas l'intégrer immédiatement, la compétence "Eau et assainissement" restera communale. C'est entre 2020 et 2026 que la date sera choisie par les élus pour transférer cette lourde compétence à l'intercommunalité.

Même si bien d'autres projets et dossiers ont été traités au cours de l'année écoulée par la CCHC, celui qui occupe les élus, les techniciens mais aussi la population de notre territoire depuis plusieurs années, c'est bien le PLUi-H.

PLUi-H DU HAUT-CHABLAIS
PLAN LOCAL D' URBANISME INTERCOMMUNAL ET D'HABITAT

Tout d'abord un point sur le calendrier (serré) des différentes étapes de ce projet.

Après le diagnostic (l'état des lieux du territoire) réalisé entre 2016 et 2017, nous sommes passés à la stratégie (projet politique) en 2017 et 2018 avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) puis, en 2018, à sa déclinaison en 4 orientations et 40 objectifs. Ces orientations et objectifs sont consultables sur le site de la CCHC.

Ce travail a bien sûr été fait par les élus mais en totale concertation avec la population. Plusieurs réunions publiques ont été organisées sur nos 2 vallées où chacun a pu s'exprimer sur ce projet. Les 2 dernières ont eu lieu les 23 et 24 avril 2018 à Vailly et à Morzine sous forme d'un ciné débat.

Même s'il a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire lors de sa séance du 9 octobre 2018, ce PADD n'est pas arrêté définitivement. Chaque commune doit également délibérer sur le sujet et apporter les remarques qu'elle juge nécessaires à la finalisation du document.

Aujourd'hui, l'étape suivante est le "pack réglementaire". Qu'entend-t-on par ce terme plutôt technique ? Il s'agit, suite aux orientations et objectifs déclinés dans le PADD, de définir et d'écrire les règles qui vont constituer le règlement d'urbanisme futur.

Il est constitué principalement des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et du zonage (utilisation du sol). C'est sans doute ce dernier point qui suscitera le plus de questionnements au sein du territoire.

Il faut rappeler que le PLUi-H du Haut-Chablais doit être en conformité avec un document à l'échelle du Chablais, le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) qui vient d'être arrêté récemment. Ce dernier stipule, conformément aux souhaits de l'Etat, de réduire les surfaces constructibles de façon significative. Concernant le Chablais, c'est une réduction de 50 % des surfaces consommées au cours des 10 dernières années pour les 20 années à venir.

Vous comprendrez que le Haut-Chablais, et de fait toutes les communes qui le composent, vont être confrontés à la mise en place de ces mesures. Il va falloir construire autrement, utiliser au maximum les parcelles situées à l'intérieur des zones déjà urbanisées.

C'est donc une étape très importante qui nous attend au cours de l'année 2019, celle de définir l'avenir du développement de nos communes en matière d'urbanisme.

L'objectif de la CCHC est d'arrêter le PLUi-H courant 2019 pour une enquête publique et une approbation au 1er trimestre 2020.

CCHC / SIVU du Val d'Hermone

Après 1 an et demi de travaux, le projet du pôle petite enfance de Pimberty arrive enfin à son terme ! Sous maitrise d'ouvrage CCHC, c'est aussi en collaboration avec le SIVU du Val d'Hermone que ces travaux ont été menés.

L'école maternelle va enfin bénéficier de nouveaux locaux (dortoir, préau et réfectoire plus adapté), d'un office flambant neuf (à partager tout de même avec la crèche !), d'une couverture et de menuiseries extérieures rénovées ... une nouvelle école pour accueillir les enfants de nos 3 communes.

Pour certains, ils passeront tout d'abord par la nouvelle crèche qui est en cours d'achèvement. Les locaux sont entièrement aménagés, il reste juste l'espace extérieur à finaliser. Ces nouveaux locaux ne seront, pour des raisons purement administratives, mis à disposition des Bout'chou du Brevon que fin février 2019.

C'est sur une superficie de près de 300 m² que pourront être accueillis journellement 16 enfants de 4 mois à 3 ans. De vastes locaux comprenant des salles d'activités, une salle de motricité, une salle polyvalente (repas et activités), des dortoirs ainsi que des locaux techniques et des locaux réservés au personnel.

Ce pôle petite enfance mutualisera également une nouvelle chaufferie bois ainsi qu'un parking agrandi pour l'occasion.

L'ensemble du projet est chiffré à près de 2.100.000 € HT (environ 2/3 pour la crèche et 1/3 pour l'école). L'Etat, la Région, le Conseil Départemental et la CAF ont apporté leurs concours à hauteur de 55 %, le solde étant financé par la CCHC et le SIVU.

Assainissement et eau potable

Après 8 années de travaux ininterrompus, la fin (programmée) de notre projet de création d'un réseau d'assainissement collectif et de renouvellement de notre réseau d'eau potable vient de s'achever.

En effet, la 4e tranche de travaux concernant les secteurs Des Granges, du Perrozet et de Vers le Pré vient d'être réceptionnée. Il restera juste à réaliser, au printemps, la remise en état de la voirie Vers le Pré.

ASSAINISSEMENT VERS LE PRÉ

Pour la commune, ce projet, à cheval sur 2 mandats, aura été celui qui a demandé le plus d'énergie et de moyens financiers pour sa réalisation.

Pour rappel, l'ensemble de ces travaux s'élève à 3.054.000 € HT

Sur ce montant, nous avons pu bénéficier de subventions de l'Etat (dotation globale d'équipement pour la STEP), de l'Agence de l'eau (pour la STEP et les réseaux), du SMDEA (pour la STEP et les réseaux) et du Conseil départemental (pour les réseaux) à hauteur de 1.304.000 €

Le solde étant financé presque essentiellement par emprunt.

CAPTAGE DES MOUILLES

Toujours dans le domaine de l'eau, les travaux de protection des périmètres des captages d'eau potable sont en cours de finalisation.
Aujourd'hui, il reste à réaliser la clôture du périmètre du Linage, travaux qui seront programmés au printemps 2019.

Enfin, au Linage, profitant des travaux liés aux périmètres de protection des captages, le réseau d'alimentation au réservoir a été changé. Au passage, la création d'un captage supplémentaire a permis d'augmenter la capacité de récupération d'eau potable. Malgré la sécheresse qui a sévie, nous avons pu ainsi dépanner la commune de La Vernaz qui se trouvait dans une situation délicate en termes d'approvisionnement.

Accessibilité des bâtiments communaux

2018 a été la dernière année pour finaliser notre mise aux normes d'accessibilité, suivant le calendrier que nous fixait la législation et validé en 2015 par le Conseil Municipal.

Après l'accessibilité à l'église réalisée en 2016 et les entrées du bâtiment mairie/école en 2017, les travaux de 2018 ont essentiellement consistés en l'installation d'un monte-personne (presque un ascenseur !) dans l'entrée de l'école. Le coût, aménagements compris est de 35000 € HT. Il nous reste à achever en 2019 le marquage des parkings PMR à la mairie et à l'église.

Aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite qui souhaitent accéder à la mairie peuvent le faire simplement. L'entrée de l'école devant être sécurisée, une sonnette a été installée au niveau du portillon afin de signaler à la secrétaire votre présence afin qu'elle vienne vous accompagner jusqu'au secrétariat.

L'ensemble de ces mises aux normes a coûté près de 80000 € HT, subventionnées à hauteur de 29 000 € HT par le Conseil Départemental que nous remercions vivement.

Salle des associations

La commune n'ayant à sa disposition que la salle polyvalente pour accueillir les réunions et les manifestations privées ou publiques, nous avons souhaité créer une plus petite salle qui sera réservée aux associations, à certaines réunions ou activités ne nécessitant pas un espace aussi important. Elle devrait également être un lieu d'exposition ou de rencontre.

C'est donc dans un local du sous-sol de la maison des sœurs, accessible par le jardin, que des travaux ont été engagés. Actuellement, le sol, les murs et le plafond ont été refaits. Début 2019, ce sont des toilettes puis les peintures qui permettront d'achever ce local de près de 50 m².

Le coût estimé de ces travaux devrait avoisiner les 18.000 € HT et bénéficiera d'une subvention du Conseil Départemental de 10.000 €.

Etude géotechnique secteur du Nœud

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas de travaux à proprement parlé, l'étude géotechnique qui a été demandée après le mouvement de terrain de 2017 sur le secteur du Nœud est en cours de réalisation. Des sondages ont déjà été opérés et des instruments de mesure ont été installés afin d'étudier le phénomène et les éventuelles conséquences.

Une réunion publique sera organisée quand les résultats seront connus, sans doute au début du 2e semestre 2019.

L'école élémentaire publique de Reyvroz

La fin de l'année scolaire 2017/2018 a été marquée par un heureux évènement, la naissance de THEO, le 16 juin, premier enfant d'Elodie RICHARD, la maîtresse !

Après 3 années passées à 4 jours et demi de classe et la mise en place des TAP, le retour à la semaine de 4 jours a été largement souhaité par les parents. C'est donc un peu à regret que les TAP ont été abandonnés avec un dernier projet mené de main de maître par Olivier DUBOIS !

Les nouveaux horaires, depuis la rentrée de septembre 2018 sont donc :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 15 avec maintien de la garderie le matin et le soir jusqu'à 17 h 30.

Cette rentrée s'est faite avec une hausse des effectifs. Ils étaient 19 en septembre à venir retrouver (ou découvrir) avec plaisir leur maîtresse mais par un prompt renfort, ils se retrouvèrent 20 en ce début d'année ! (4 CP, 2 CE1, 7 CE2, 1 CM1 et 6 CM2) mais aussi avec un tout nouvel équipement, un tableau numérique qui va faciliter le travail de chacun.

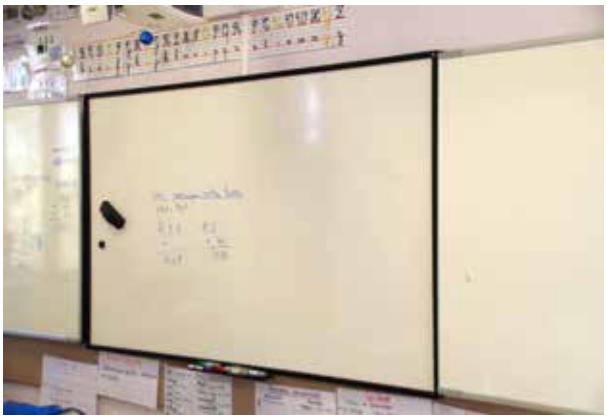

L'élection des représentants des parents d'élèves a, de nouveau, été favorable à Christel BERNAZ, seule candidate qui a obtenu... 100% des suffrages !!

Un nouveau bureau de l'APE a été élu avec Karine LEMAIRE, présidente, Stéphanie MONTET, trésorière et Isabelle CONSTANTY, secrétaire.

Quelques actions et projets pour l'année scolaire 2018/2019

Le 10 novembre, pour le Téléthon, les élèves ont réalisé une grande affiche très colorée.

Le 11 novembre, pour la cérémonie du Centenaire, les enfants ont chanté Les Allobroges accompagnés de l'Union Instrumentale de Vailly ainsi qu'une autre chanson "Liberté, Egalité, Fraternité" puis ils ont planté le rosier de la Paix (un rosier blanc).

Le 21 décembre, pour le spectacle de Noël, les élèves ont proposé 9 saynètes de théâtre. Travail de collaboration pour apprendre à devenir acteur, préparer les décors, être prêt à se donner en spectacle... puis le Père Noël est venu pour offrir à chacun un livre, des friandises et 2 jeux pour la garderie.

Durant l'année, poursuite du jardin avec un travail axé sur le développement durable (recyclage, protection de l'eau ...).

Poursuite également du travail sur le code et la programmation avec des robots.

Formation de la chorale du BREVON, composée de tous les élèves (de la petite section au CM2) des 4 communes de la vallée et de l'école de musique de Vailly pour préparer un concert qui sera donné le 12 avril 2019 au Palais des sports de Morzine.

Classe bleue à Arâches du 20 au 24 mai 2019, avec cours de natation tous les jours et diverses visites. L'APE participera à son financement grâce aux bénéfices du repas dansant, du marché de Noël, ainsi que d'un concours de belote et d'un vide-greniers à venir.

Le mot de la maîtresse

C'est avec plaisir que j'ai retrouvé la classe de Reyvroz après quelques mois d'absence pour mon congé maternité. Les élèves sont dynamiques et participent avec joie aux différents projets lancés. Nous avons une pédagogie différente d'une classe "classique" et les projets nous permettent de travailler tous ensemble autour d'un même thème, d'un même questionnement mais avec des exigences différentes selon les âges.

L'école de Reyvroz est soutenue par une APE toujours aussi active qui nous permettra, avec l'aide de la Municipalité et du Conseil Départemental, de partir 5 jours en classe bleue au mois de mai. Nous découvrirons un autre coin de Haute-Savoie car il est important à mes yeux que les élèves connaissent tout d'abord leur département.

Je remercie donc tout le monde pour l'énergie et l'aide apportée à l'école, éléments essentiels pour une année réussie.

l'équipe bénévole

2018 aura été l'année du renouveau pour la bibliothèque de Reyvroz, grâce aux employés communaux qui ont bien travaillé pour que nous ayons un local plus grand, plus spacieux et plus clair.

Il a été fait un gros tri dans les livres afin de ne garder que des livres récents. La subvention que la mairie verse et les dons que nous recevons nous permettent d'avoir des livres de moins d'un an.

Ces travaux et le choix de livre nous a permis de doubler nos adhérents. Nous sommes passés de 40 adhérents en 2017 à 90 pour 2018.

La bibliothèque est aujourd'hui un lieu de rencontre. Des manifestations liées aux livres vont être organisées pour les enfants comme pour les adultes. Connectez-vous sur le site de la mairie ou sur celui du réseau des bibliothèques pour avoir les dates des manifestations.

www.reyvroz.fr
www.bibliotheque.hautchablais.fr

Venez rencontrer les bénévoles :
Le mercredi de 18 h à 20 h
Le vendredi de 16 h 15 à 18 h 30

LA CARTE EST GRATUITE et elle vous permet de retirer des livres dans toutes les bibliothèques de la communauté de commune.

Le conseil départemental, par l'intermédiaire de Patricia MAHUT et Richard BAUD, nous ont permis d'acheter du matériel informatique et nous les remercions :

- Un ordinateur qui sera mis à la disposition du public, pendant les heures d'ouvertures de la bibliothèque. Il servira aussi à la gestion de la bibliothèque.
- Une tablette qui va nous permettre, avec les enfants, d'approcher la réalité augmentée.
- Une liseuse pour les personnes âgées qui ont des problèmes de vision.

Reyv'Lire
Bibliothèque municipale de Reyvroz

AFIN DE FAIRE VIVRE NOTRE BIBLIOTHÈQUE ET D'ÉLARGIR NOS HORAIRES,
nous avons besoin de bénévoles. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter :
Andrée CORNIER au 06 71 63 11 56
Geneviève TISSOT au 06 84 12 00 18
ou nous rencontrer lors d'une permanence.

L'alpage est une "unité pastorale d'altitude", c'est-à-dire un ensemble de prairies permanentes et semi naturelles utilisées par un troupeau durant la saison d'été et situées, en général, à l'étage subalpin, c'est-à-dire au cœur de territoires réputés pour leur patrimoine biologique et leurs paysages.
L'alpage est le symbole du pastoralisme et de son emprise sur le milieu alpin. En effet, c'est « alpage » qui a donné son nom aux Alpes - et non l'inverse. Historiquement, la mise en valeur des herbages d'altitude a donc d'emblée été considérée comme une caractéristique-clef de l'exploitation du milieu alpin.
L'alpage a longtemps fait la richesse de l'agriculture de montagne. C'est le berceau de nombreux fromages. De nos jours, l'usage de ces territoires d'altitude participe à la renommée, à l'image de terroir et d'authenticité des produits fromagers des Alpes. Mais la vocation des alpages s'est élargie du fait d'usages liés au tourisme, à la conservation de la nature, à la biodiversité... Les alpages sont désormais considérés comme un patrimoine naturel, culturel et paysager.

En fait, l'utilisation des alpages par les hommes et leurs troupeaux, a connu, depuis plusieurs millénaires, une succession de phases de relative stabilité et de phases de changements profonds des pratiques. Ces évolutions sont, dans certains cas, à mettre en relation avec des évolutions du fonctionnement des agriculteurs-pasteurs, c'est à dire avec des facteurs socio-économiques et/ou techniques. Dans d'autres cas, leurs causes sont plus incertaines et pourraient être des réponses à des changements climatiques.

Mais la grande histoire se poursuit sous nos yeux. Elle est aussi contemporaine. L'alpage n'est pas qu'un héritage nostalgique. De nos jours, il participe largement, techniquement et économiquement, comme par le passé, au succès et au maintien, de l'agriculture des hautes vallées. Il représente un marqueur d'authenticité et de qualité des terroirs alpins et des produits, notamment fromagers, qui en sont issus.

Dès le néolithique, les pelouses alpines attirent bergers et troupeaux. Au travers des siècles, au fil de l'histoire humaine et environnementale, la vie en alpage se développe, organisée autour des ressources en herbe, des troupeaux et des produits qui en sont issus. Ce pastoralisme d'altitude, adapté à des milieux contraignants, perdure de nos jours.

L'alpage de Reyvroz

L'histoire des alpagistes

En 1880, il y avait 6 personnes à la "Montagne des sœurs".

1909 : Le bureau de bienveillance de la commune de REYVROZ attribue à sieur PERRIN Lucien, né à JALVIGLY dans le Valais (marchand de chevaux à THONON) la location de ladite "Montagne des Sœurs" pour une surface de 25 ha.

De 1912 à 1924 : Après plusieurs enchères, il a été adjugé un bail à la "Montagne des Sœurs" d'une superficie de 25 ha à Sieur CURSAT François, pour un prix de 710,00 F pour une période de 12 années.

De 1924 à 1933 : Le bail concernant la propriété dite "Montagne des sœurs" a été adjugé à Messieurs LAVANCHY et DELERCE.

De 1933 à 1942 : Un nouveau bail pour une superficie de 18 ha a été adjugé à Monsieur TUPIN Ignace de VACHERESSE pour un prix de 3 300,00 NF

De 1942 à 1951 : Les documents en notre possession ne nous permettent malheureusement pas de retrouver les alpagistes de cette période.

De 1951 à 1969 : Le bail de la Montagne, toujours d'une superficie de 18 ha a été adjugé à Monsieur TREBOUX Marcel, ferme de Thuyset, Vongy, THONON LES BAINS.

De 1969 à 1978 : Un nouveau bail a été adjugé à Messieurs BERTHET Lucien et MOREL Norbert de REYVROZ.

De 1978 à 1992 : C'est à Monsieur MORAND Jean-Pierre de DRAILLANT que le bail est adjugé.

Enfin, depuis 1992, ce sont Messieurs BEYELER Jackie et BEYELER Franck de MACHILLY qui sont les adjudicataires du bail de la montagne et qui exploitent cet alpage.

Le 5 mai 1996, un incendie ravage le chalet. Il sera reconstruit en 1998.

L'ancien chalet

Le nouveau chalet

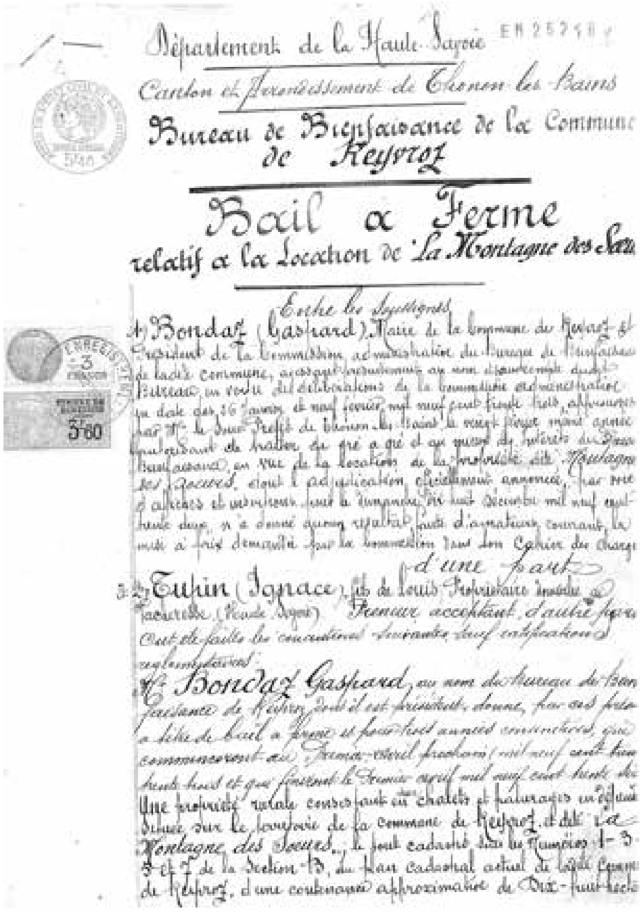
Département de la Haute-Savoie
Canton et Arrondissement de Thonon les Bains
Bureau de Bienfaisance de la Commune de Reyvroz

Bail à Ferme
relatif à la Location de La Montagne des Sœurs

Entre les soussignés
1) Bondaz (Gaspard) Maire de la Commune de Reyvroz et Président de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de ladite commune, [illegible]

2) Tupin (Ignace) [illegible]

Le panorama depuis la montagne des sœurs

Vue sur le lac Léman

Vue sur la Dent d'Oche

Souvenirs de l'office du tourisme !

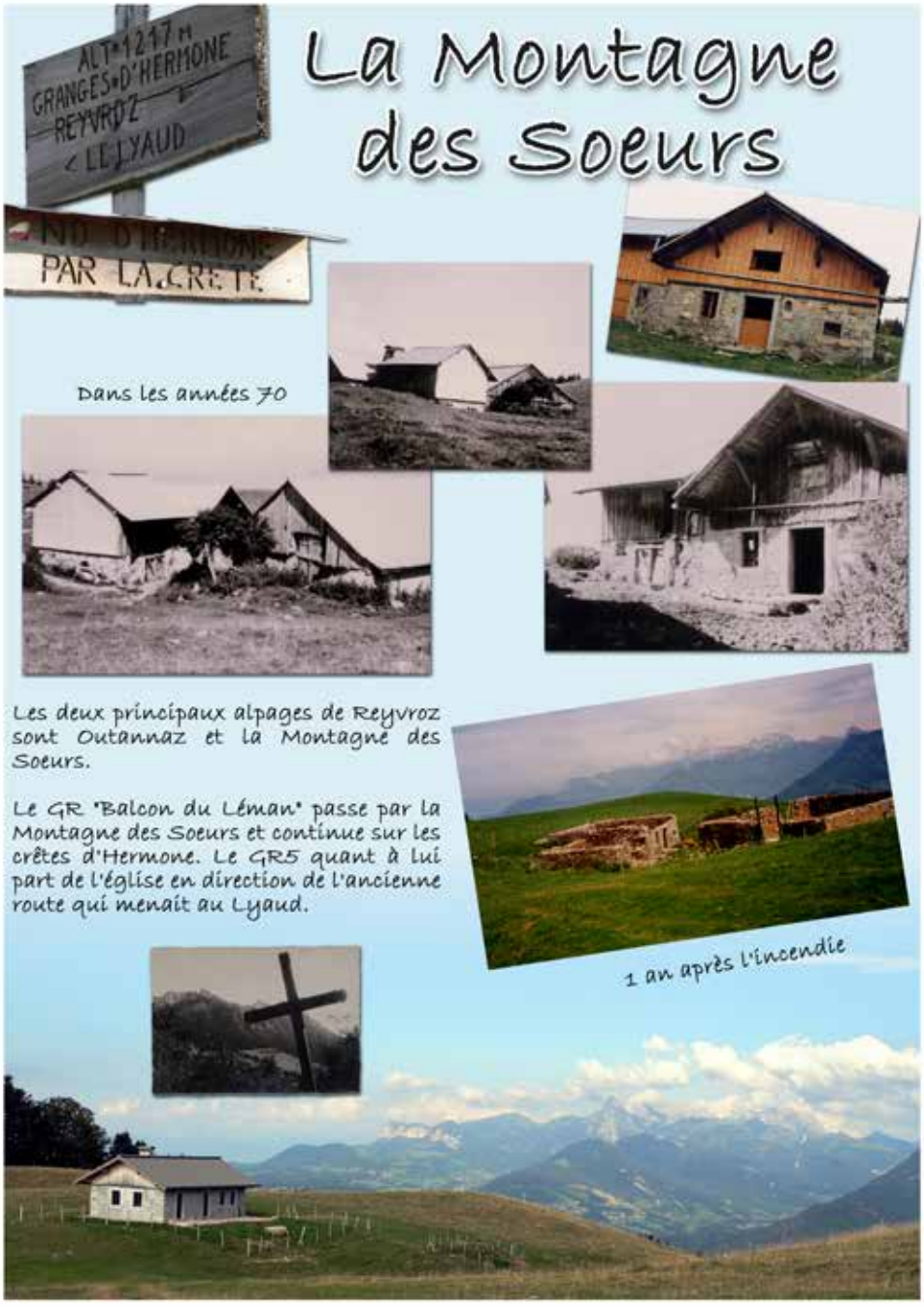

Et cette année 2018 que s'est-il passé à Reyvroz ?

6 JANVIER

La cérémonie des vœux

La traditionnelle cérémonie des vœux inaugurait les événements de cette année 2018 et nous a permis de mettre à l'honneur notre doyenne, malheureusement disparue, ainsi que le dernier né de 2017.

3 ET 4 FÉVRIER

Exposition des talents

L'"exposition des talents" réunissait cette année 18 exposants. Farhad SOLTANI, notre invité d'honneur, nous a fait découvrir ses broderies. Ces 2 jours sont forts en échanges et découvertes. Retrouvons tous ces passionnés, et d'autres encore se joindront à nous en 2019 les 2 et 3 février, avec le soutien des bénévoles d'Hermones Animations.

8 AVRIL

JEUX de REYV et loisirs de plein air

Hermones Animations organisait les premiers "JEUX de REYV'". On y trouvait des jeux en bois, un manège entrainé par un vélo "La Tchoupa" et bien d'autres amusements pour les petits et les grands.

2 JUIN

Journée d'entretien des sentiers

Gros travail cette année sur le chemin de la montagne.

23 JUIN

Fête de la musique 4e édition

1ER JUILLET

Journée des dames

10 NOVEMBRE

Le Téléthon a changé de formule...

11 NOVEMBRE

Cérémonie intercommunale du Brevon pour commémorer le 100e anniversaire de l'armistice de 1918

5 DÉCEMBRE

Retour, après 4 années, des chiens de traîneaux dans la commune avec la traditionnelle distribution de papillotes par le père et la mère Noël.

Et encore : la soirée des parents d'élèves, celle des sapeurs-pompiers et les atriaux du foot, sans oublier le marché de Noël de l'école.

Remerciements à tous les bénévoles, Reyvrans mais aussi de la vallée, qui participent aussi à la vie de notre commune dans des registres très différents mais aussi importants.

Le petit patrimoine Reyvran : les oratoires

Bulle

La Grange Outrebrevon

Le Perrozet

Le Jauny

Chapelle des Pas

Le Linage

FILLION IMPRIMER